

Décision

Générale

colonial

Décision n° 77 du 15 janvier 1964:

n° 77

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1964

Date de publication
15 janvier 1964

Date du numéro
31 janvier 1964

TEXTE INTÉGRAL

M. J.C. Rigolet est autorisé provisoirement à exploiter dans l'établissement dit <Bar de la Marine> la licence de débit de boissons de l'e classe accordée à M. Idot par la décision n° 322 du 14 mars 1963 susvisée.